Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_04-DE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU ET LA COMMUNE DE MAIRE L'EVESCAULT
Annexée aux statuts de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

AVENANT 3
MODIFICATION DE LA SURFACE MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE

Entre
La communauté de communes Mellois en Poitou représentée par son président, M. Fabrice MICHELET, dûment habilité par délibération du bureau communautaire du 15 mai 2025 n°....., ci-après désigné par les termes « la Communauté de Communes » ;

D'une part,

Et
La commune de Mairé l'Evescault, représentée par son maire, M. Dorick BARILLOT, dûment habilité par la délibération du conseil municipal en date du .....,
Ci-après désigné par les termes « la commune » ;

D'autre part,

Exposé

La commune de MAIRE L'EVESCAULT a mis à la disposition de la communauté de communes au 1er janvier 2006 l'ensemble immobilier nécessaire à l'exercice de la compétence scolaire au 1 rue des grands bois sur la parcelle cadastrale AB204 pour partie.

L'ensemble immobilier était jusqu'à récemment partagé entre l'école, les locaux de la mairie et un logement (anciennement logement de fonction des professeurs des écoles). Suite au départ du dernier locataire, ces locaux ont été réaffectés à l'école pour créer un dortoir de maternelle et une salle des professeurs. L'ancien dortoir a lui été réaffecté en bibliothèque. Le local photocopieur de l'école sera réaffecté à la commune pour agrandir les bureaux de la mairie.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Mise à disposition du bâtiment
La nouvelle surface mise à disposition est de 477.18 m² répartie de la manière suivante :

Cuisine réserve 32.8 m²
Réfectoire 63.96 m²
Accueil réfectoire 18.86 m²
Garderie 39.60 m²
WC extérieur 13.5 m²
Classes 1,2 et bibliothèque : 109.7 m²

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_04-DE

Dortoir salle de pause 43.40 m²
Classes 3 et 4 : 85.2 m²
Etage école 71.16 m²

Total école 477.18 m²

Article 3 – Valeur patrimoniale
La valeur patrimoniale des locaux mis à disposition (477.18 m²) est de 244 535.16€.

Article 3 – Assurances diverses
L'assurance des biens mis à disposition suite à la modification des locaux mis à disposition sera effective au 1er septembre 2024.

Article 4 – Modalités de calcul du remboursement des fluides
La commune a des compteurs pour lesquels il convient d'effectuer un remboursement financier vers la commune correspondant au montant de l'utilisation de l'équipement selon la clé de répartition suivante :

- eau + assainissement
  Compteur commun pour l'école et la mairie payé par la commune
  La communauté de communes remboursera la commune la totalité de la consommation déduite de 2 m3/an pour l'usage communal.

- Electricité
  Compteur commun pour l'école et la mairie payé par la commune
  L'ensemble du site est chauffé par des panneaux rayonnants électriques et convecteurs.
  La communauté de communes remboursera la commune selon le relevé d'index du sous compteur dédié à l'école.

Article 5 : Date d'application
Le présent avenant est applicable à compter du 1er septembre 2024.

Article 6 : Les autres dispositions restent inchangées

Fait à Melle, le 16 mai 2025.

Pour la commune de
MAIRE L'EVESCAULT
Le Maire,

Dorick BARILLOT

Pour la communauté de communes
MELLOIS EN POITOU
Le président,

Fabrice MICHELET